

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance Ordinaire du 14 Décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux
Et le quatorze du mois de DECEMBRE

Membres en exercice :	29
Membres présents :	21
Procurations :	5
VOTES :	25
POUR :	25
CONTRE :	/
ABSTENTIONS :	/
Date de convocation :	08/12/2022

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire, s'est rassemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM/MMES SPAGNOU D. TEMPLIER JP. REYNIER C. CODOUL B. GHERBI C. LAUGIER N. BRUNET M. TOUCHE C. GARCIN F. GALLO C. RODRIGUEZ C. GALANTINI V. JOURDAN E. ODDOU S. SCHMALTZ E. PAYAN L. PICHON H. MORARD S. CLEMENT JL. SEBANI S. DERDICHE C.

PROCURATIONS :

M. Franck PERARD	à	M. Jean-Pierre TEMPLIER
Mme Nicole PELOUX	à	M. Daniel SPAGNOU
Mme Cécilia LOUVION	à	Mme Sylvia ODDOU
M. Patrick CLARES	à	Mme Christine REYNIER
M. Sylvain JAFFRE	à	Mme Stéphanie SEBANI

ABSENTS EXCUSÉS : BOY JP MUNS A. FERAUD S.

M. Hugo PICHON est élu secrétaire de séance.

M. BRUNET Michel, membre de cette association, ne prend pas part au vote.

2022-11-07-SF

OBJET : PARTICIPATION FINANCIERE 2022 A L'ORGANISATION DES « NUITS DE LA CITADELLE »

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT que la renommée internationale du Festival « Les Nuits de la Citadelle » qui accueille chaque année quelque 6000 spectateurs, principal événement culturel de cette envergure dans le département joue un rôle majeur dans l'animation de la Citadelle et dans l'attractivité touristique de Sisteron

CONSIDERANT que la commune de Sisteron apporte depuis toujours un soutien financier à l'organisation de cette manifestation qui a connu un très grand succès en 2022 de par la très haute qualité des artistes qui se sont produits, il y a lieu d'établir une convention pour matérialiser ce concours financier.

Monsieur le Maire propose d'attribuer à ATM une participation financière forfaitaire de 41.000 € dans le cadre de l'organisation de la saison 2022 du Festival « Les Nuits de la Citadelle » (imputation au compte 65888 au titre la programmation culturelle de l'exercice 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Où cet exposé, après en avoir délibéré,
à l'unanimité par 25 voix POUR

ATTRIBUE une participation financière forfaitaire de 41.000 € à l'association Arts, Théâtre, Monuments (ATM) pour l'organisation de la saison 2022 du Festival « Les Nuits de la Citadelle ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec ATM

DIT que les crédits sont prévus à l'article 65888 du Budget Primitif 2022

Pour copie conforme,
Le Maire,
Daniel SPAGNOU

Mis en ligne le 15/12/2022 à 18h47

REÇU EN PREFECTURE
le 15/12/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-210402095-20221214-2022_11_07_

CONVENTION

Attribution d'une participation forfaitaire annuelle pour l'organisation du Festival « Les Nuits de la Citadelle »

L'association Arts, Théâtre, Monuments (ATM) a notamment pour objet l'organisation de manifestations à caractère artistique et culturel.

Depuis plus de 60 ans, elle organise, chaque année, un festival de musique danse et théâtre « Les Nuits de la Citadelle », qui a acquis, au fil du temps, une renommée internationale. Cette manifestation, de la plus haute qualité artistique, accueille chaque année quelque 6000 spectateurs.

Seul évènement culturel de cette envergure dans le département, Les Nuits de la Citadelle jouent un rôle majeur dans l'animation de la Citadelle et dans l'attractivité touristique de Sisteron et ont connu un très grand succès en 2022 de par la très haute qualité des artistes qui se sont produits

Pour l'organisation de cette manifestation, la Commune s'engage à verser à ATM une participation forfaitaire de 41.000 € pour la saison 2022.

Fait à Sisteron, le décembre 2022

ATM
Le Président
Jean-Louis RE

Le Maire
Daniel SPAGNOU